

AUGMENTATIONS 2020

On les cherche encore, elles sont pourtant nombreuses d'après la direction. Dommage pour les salarié(e)s avec de l'ancienneté, les salarié(e)s sérieux et appliqué(e)s ayant un salaire supérieur à la moyenne des ingénieurs de leur catégorie. Dommage pour les salarié(e)s en mission mais le client veut toujours payer moins cher.



S3I toujours à l'écoute des salarié(e)s !

Dans le cadre de l'accord temps de travail et pour s'assurer que tous les salarié(e)s peuvent déclarer leurs heures supplémentaires et se les faire payer, **NOUS ORGANISONS UN SONDAGE SUR NOTRE SITE INTERNET. S3I vous donne la parole sur les déclarations d'heures supplémentaires !** Exprimez-vous !



Retours de CRH – Et vous ?

Tous les managers se doivent de faire un retour individuel à chacun d'entre vous. Il ne doit : ni être fait devant tout le monde, ni à la machine à café, Vous devez savoir pourquoi vous êtes (ou pas) augmenté, si vous avez une formation (ou pas). Tous ces éléments doivent être retransmis à chacun d'entre vous ! Si ce n'est pas le cas, contactez-nous, nous sommes là pour vous.



BON A SAVOIR !!

27/10/2015 : la CFDT minoritaire signe seule un accord au sein de AP-HP qui aboutit à la **perte pour les salarié(e)s de 3 jours de RTT (dont une journée accordée jusque-là aux mères de famille)** et à une flexibilité accrue du travail.

30/10/2015 : La CFDT signe un accord sur la fusion des régimes AGIRC ARRCO entraînant avec la perte des points AGIRC pour les cadres ayant un salaire inférieur à 39732 €.

16/01/2020 : La CFDT est condamnée pour abus de pouvoir au sein d'une de ses branches.



10/10/2018 : S3I signe l'accord temps de travail qui permet aux salarié(e)s d'avoir 1 jour de RTT en plus.

26/04/2019 : S3I signe l'accord relatif au travail en équipe et au travail habituel de nuit.



Il y a ceux qui œuvrent pour les salarié(e)s, et puis il y a les autres !



Un nouveau manager, un mentor, enfin une carrière dans l'entreprise, une volonté de proposer des parcours dans l'entreprise. Mais quels sont les moyens qui leur sont octroyés ? Les entretiens sont des éléments essentiels dans la carrière d'un(e) salarié(e).

Et vous, avez-vous pu choisir votre Mentor ?

SUBVENTION CE

Toujours à l'écoute des salarié(e)s, vous souhaitez le rétablissement de la subvention du CE de 150 €. S3I a voté, contrairement à la CFDT et AVENIR, le rétablissement de cette subvention lors de la dernière réunion du CSE le 23.01.2020.

NEWS
Février 2020



Décision de justice sur les zones urbaines :

- La justice a tranché. Depuis 2015, S3I n'a jamais cessé de dénoncer les différentes décisions unilatérales de la direction sur les frais de déplacement. La Justice nous a donné raison. Vous pouvez désormais déclarer vos frais supplémentaires de déplacements lorsque vous vous rendez chez un client même dans la zone urbaine !



Décision de justice sur les cotisations AGIRC pour les ETAM ex-Steria :

- La justice a tranché. L'employeur devra communiquer à l'intention de l'Agirc la liste de l'ensemble des salarié(e)s concerné(e)s, c'est-à-dire tous les ex-salarié(e)s de la société STERIA relevant de la catégorie ETAM positions 3.2 et 3.3, au cours de la période ayant couru de 1988 à 2014 et à régulariser la situation de ces salarié(e)s auprès de l'institution de retraite en s'acquittant des cotisations dues au titre de la retraite complémentaire des cadres, dans les trois mois de la signification de cet arrêt. Les salarié(e)s concerné(e)s verront donc leur retraite augmenter.



S3I

Sopra-Steria

Le Syndicat National des Salariés du Numérique

Ensemble, Défendons nos droits

Intégration
Infogérance
Ingénierie-Conseil



www.S3I.fr